

RPI CANDRESSE – NARROSSE – YZOSSE

Ecole maternelle de Narrosse
122, Rue des Ecole
40180 NARROSSE
05.58.56.98.66
em.narrosse@ac-bordeaux.fr

Ecole élémentaire de Narrosse
128 rue des écoles
40180 NARROSSE
05.58.90.10.00
e.narrosse@ac-bordeaux.fr

Ecole élémentaire de Candresse
191 rue des écoles
40180 CANDRESSE
05.58.74.48.49
e.candresse@ac-bordeaux.fr

CONSEIL D'ECOLE Mardi 5 Novembre 2024 à 18h15

NOM /Prénom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
AVOUAC Elise	Parent d'élève élue élémentaire Narrosse et Candresse		
BART Sylvania	Décharge direction Candresse		
BOURDILLAS Thierry	Maire d'Yzosse		
BRICCHI Florence	Directrice élémentaire Narrosse		
CAPONY Pierre	Directeur SIVU		
CASTAINGTS Christian	TR RPI		
CASTAY Christine	Elue à la mairie de Narrosse		
CELLIER Krystel	Adjointe maternelle de Narrosse		
CLARO TOMAS Susana	Parent d'élève élue élémentaire Narrosse et Candresse		
COCHEREAU Louise	Adjointe élémentaire Narrosse		
DARGELOS Benjamin	Parent d'élève élu de Candresse		
DARRACQ Karine	Directrice élémentaire Candresse		
DEYRIS Laurent	Parent d'élève élu de Candresse		
DUHART Julie	Adjointe maternelle de Narrosse		
DULOUAT Corinne	Présidente du SIVU		
DUTOYA Guylaine	Maire de Candresse		
DUTOYA Maxime	Parent d'élève élu maternelle de Narrosse		
FAUVET Marilyn	Adjointe élémentaire de Candresse		
GILLEBERT Emilie	Parent d'élève élue élémentaire Narrosse		
HERAUD Maud	Parent d'élève élue élémentaire Narrosse		
HOURTIN Sandrine	Adjointe élémentaire de Narrosse		
IRLANDES Guilhem	Conseiller municipal Narrosse		
LABASTIE Elodie	Parent d'élève élue maternelle de Narrosse		
LAFARGUE Marion	Parent d'élève élue élémentaire Narrosse		
LAMARQUE Marion	Directrice maternelle Narrosse		
LAMBERT Thomas	Parent d'élève élu maternelle de Narrosse		
LARA Mélissa	Adjointe élémentaire Narrosse		
LE BAIL Gérard	Maire de Narrosse		
LE GAL Florence	Adjointe élémentaire de Narrosse		
LOPES Cécilia	Parent d'élève élue maternelle		
MARRE Nathalie	IEN Dax Sud Adour		
NASSIET Maïlys	Parent d'élève élue maternelle et élémentaire Narrosse		
ODIN NEVO Ingrid	Adjointe élémentaire Narrosse		
PAYSAN Isabelle	Adjointe élémentaire de Narrosse		
POUVREAU Séverine	Adjointe maternelle de Narrosse		
SALVADOR Floryane	Parent d'élève élue élémentaire Narrosse		
SAN AUGUSTIN Fleur	Adjoint élémentaire de Candresse		
SOURROUILLE Anne	Adjointe élémentaire de Candresse		
TESTARODE Céline	Adjointe maternelle Narrosse		

Tour de table pour présentation des personnes présentes.

Secrétaire de séance : madame HERAUD

Vote du regroupement des conseils d'école en RPI.

Le code de l'éducation prévoit qu'il est possible de se regrouper dans un conseil d'école unique dans lequel tous les membres ont leur place. Ceci permet d'améliorer la transparence des débats. L'enjeu actuel des programmes est la continuité des parcours d'élèves et ne peut se concevoir que dans un travail collectif avec tous les partenaires de l'école et en s'appuyant sur les projets éducatifs du territoire. Les textes prévoient que chaque école vote.

Madame Darracq fait un rappel de l'article D411-3 du code de l'éducation dans lequel est précisé que « les différents conseils des écoles d'une même commune ou d'un RPI peuvent décider de se regrouper en un seul conseil d'école pour l'année scolaire après délibération prise à la majorité de chaque conseil. »

Madame Darracq rappelle, pour chaque école, le nombre de voix :

En maternelle : 5 voix pour l'équipe enseignante, 2 voix pour le SIVU (maire et présidente du SIVU), 1 voix DDEN (pas nommé) et 5 voix pour les parents d'élèves : soit 12 voix au total.

En élémentaire Narrosse : 7 voix pour l'équipe enseignante, 2 voix pour le SIVU (maire et présidente du SIVU), 1 voix DDEN (pas nommé) et 7 voix pour les parents d'élèves : soit 16 voix au total.

En élémentaire Candresse : 4 voix pour l'équipe enseignante, 2 voix pour le SIVU (maire et présidente du SIVU), 1 voix DDEN (pas nommé) et 4 voix pour les parents d'élèves : soit un total de 10 voix.

Madame Darracq, coordonnateur des 3 écoles pour l'année scolaire propose de passer au vote permettant de regrouper les trois conseils d'école en 1 seul.

Vote du conseil d'école de la maternelle de Narrosse

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Vote du conseil d'école de l'élémentaire de Narrosse

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vote du conseil d'école de Candresse

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Résultat du regroupement des conseils d'école des trois écoles du RPI Narrosse/Candresse/Yzosse :

Pour cette année scolaire 2024/2025, les conseils d'école du RPI seront regroupés.

1) Nouvelle équipe pédagogique

Narrosse maternelle : Pas de changement dans l'équipe enseignante ou dans l'équipe des atsems. Nous avons 4 Accompagnantes d'Elèves en Situation de handicap (AESH), Mesdames Lassabe, Benard, Duforet et Mercier qui assurent le suivi de 5 élèves. Un service civique, Camille David, a été recruté.

Narrosse élémentaire :

L'équipe enseignante de Narrosse a été modifiée avec l'arrivée de Madame Mme BRICCHI, directrice et enseignante en CE2, Mme LARA, enseignante en CE2, Mme COCHEREAU enseignante en GS/CE2.

Nous avons 7 AESH Mesdames LE BARS, FREDIN, CAROT- DURAN, COLY-JARRE, LABAT, MOREL, et TOURE .1 service civique a été recruté : Melle CARDOSO Léna

Candresse élémentaire :

L'équipe enseignante de Candresse a été modifiée avec l'arrivée de madame SAN AUGUSTIN, enseignante de la classe de CM1/CM2 et de madame BART pour la décharge de direction le vendredi. Nous avons 3 AESH madame BESTAVEN Marie-Laure, madame LABAT Sabine et monsieur BRANDELY Sébastien.

2) Effectifs et répartitions

Narrosse maternelle :

Mme CELLIER	Mme DUHART	Mme LAMARQUE	Mme POUVREAU	Mme Testarode
27 PS	27 PS/MS (19 et 8)	26 MS	26 MS/GS (6 et 20)	26 MS/GS (6 et 20)
46 PS		46 MS		40 GS
132 élèves				

Narrosse élémentaire :

Mme LE GAL	Mme HOURTIN	Mme COCHEREAU	Mme PAYSAN	Mme ODIN - NEVO	Mme LARA	Mme BRICCHI M.CASTAINGTS
22 CP/CE1 (15 et 7)	26 CP	23 GS/CE2 (15 et 8)	26 CE1	25 CE1	25 CE2	24 CE2
15 GS	41 CP		58 CE1		57 CE2	
171 élèves						

Candresse élémentaire :

Mme DARRACQ Mme BART	Mme SAN AUGUSTIN	Mme FAUVET	Mme SOURROUILLE
23 CM1	15 CM1 / 8 CM2 23	26 CM2	26 CM2
38 CM1		60 CM2	
98 élèves			

TOTAL RPI : 401 élèves

Les trois directrices s'accordent pour dire que les élèves sont de plus en plus nombreux et que les inscriptions se font à tout moment de l'année scolaire. Madame Darracq rajoute que par exemple, à Candresse, il n'y a pas suffisamment de place à la garderie pour accueillir les personnels qui interviennent auprès des élèves à besoins particuliers.

3) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Narrosse maternelle : 5 sièges à pourvoir, 1 liste s'est présentée. Suite au dépouillement, 5 postes pourvus.

Narrosse élémentaire : 7 sièges à pourvoir, 1 liste s'est présentée. Suite au dépouillement, 7 postes pourvus.

Candresse : 4 sièges à pourvoir, 1 liste s'est présentée. Suite au dépouillement, 4 postes pourvus.

4) Bilan des coopératives scolaires

Maternelle Narrosse

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 697,20	7070 0008	Ventes d'objets	2 788,00
6168 1008	Assurances	52,26	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	5 450,93	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	2 270,00
6270 0008	Frais bancaires	10,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 40	326,60	7551 1008	Subventions d'associations	2 600,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	100,68	7562 0008	Participations des familles	1 273,00
6800 0008	Biens durables	788,80	7700 0008	Recettes exceptionnelles	40,16
Total des charges (A) :		8 426,47	Total des produits (B) :		8 971,16
Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : 544,69					
Bilan simplifié au 31 Août 2024					
<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
Soldes des comptes au 31/08/2024					
512 01	Crédit Agricole (1)	2 709,30	110	Report à nouveau au 1.09.2023 :	2 164,61
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2023		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2024 :		
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :		
Total de l'actif :		2 709,30	Total du passif :		2 709,30
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

Elémentaire Narrosse

Compte-Rendu Financier 2023 - 2024

Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire, à NARROSSE

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achat d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Vente d'objets	0,00
6168 1008	Assurances	38,50	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	12 222,31	7410 0008	Subventions des collectiv.locales (3)	3 750,00
6270 0008	Frais bancaires	10,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisation à l'OCCE 40	354,20	7551 1008	Subventions d'associations	3 100,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	124,27	7562 0008	Participation des familles	4 799,50
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		12 749,28	Total des produits (B) :		11 649,50

Résultat de l'année 2023-2024 (B-A) (+/-) : -1 099,78

Bilan simplifié au 31 Août 2024

<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>	
Soldes des comptes au 31/08/2024			
512 01	Crédit Agricole (1) 6 659,45	110	Report à nouveau au 1.09.2023 (**): 7 759,23
512 02	Autre banque (1) 0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2023
530	Caisse en espèces (2) 0,00		Résultat de l'année 2023-2024 : -1 099,78
	478.1 Erreur débitrice : 0,00		478.2 Erreur créditrice : 0,00
	Total de l'actif : 6 659,45		Total du passif : 6 659,45

Elémentaire Candresse :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024

<i>CHARGES</i>		<i>PRODUITS</i>	
6070 0008	Achats d'objets à revendre 1 291,44	7070 0008	Ventes d'objets 2 367,23
6168 1008	Assurances 26,25	7080 0008	Activités éducatives 2 690,00
6181 0008	Activités éducatives 9 514,16	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3) 2 580,00
6270 0008	Frais bancaires 10,00	7551 0008	Contributions participatives 0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 40 241,50	7551 1008	Subventions d'associations 2 350,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles 30,00	7562 0008	Participations des familles 990,00
6800 0008	Biens durables 0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles 0,00
	Total des charges (A) : 11 113,35		Total des produits (B) : 10 977,23

Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : -136,12

Bilan simplifié au 31 Août 2024

<i>ACTIF</i>		<i>PASSIF</i>	
Soldes des comptes au 31/08/2024			
512 01	Crédit Agricole (1) 1 633,91	110	Report à nouveau au 1.09.2023 : 1 770,03
512 02	Autre banque 0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2023
530	Caisse en espèces (2) 0,00		Résultat de l'année 2024 : -136,12
	478.1 Erreur débitrice : 0,00		478.2 Erreur créditrice : 0,00
	Total de l'actif : 1 633,91		Total du passif : 1 633,91

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

5) Vote du règlement intérieur

Pas de modifications du règlement intérieur du RPI par rapport au règlement de l'an dernier.

Communication aux parents par mail.

Vote : adopté à l'unanimité.

6) Programme PHARE

La lutte contre le harcèlement continue de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative. Le décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires qui prévoit des mesures spécifiques, vient compléter la circulaire du 11 octobre 2019 relative à la prévention et la lutte contre les violences scolaires et la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.

Les objectifs fixés :

- Atteindre 100% des écoles, collèges et lycées actifs dans pHARe
- Systématiser la communication du numéro 3018 auprès des élèves et des familles
- Former tous les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire

Les 8 piliers du programme pHARe:

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Afin de prévenir ces situations et d'apporter une première réponse, les 3 écoles du RPI ont signé la charte et déposé le protocole de l'école. Les 3 écoles sont au niveau 1 d'engagement du programme.

Le jeudi 7 novembre est la journée « non au harcèlement », des temps de sensibilisation sont programmés dans toutes les classes.

7) Sécurité : PPMS, alerte incendie et DUERP

Présentation des PPMS : Les 2 Plans Particuliers de Mise en Sûreté (un attentat intrusion et l'autre Risques Majeurs) doivent être rédigés dans toutes les écoles et listent les risques possibles de chaque école et les conditions dans lesquelles les enseignants doivent agir pour mettre les élèves en sûreté.

Pour l'école maternelle de Narrosse, les 2 PPMS ont été mis à jour et sont reconduits pour cette année scolaire 2024/2025.

Pour l'école élémentaire de Narrosse, les 2 PPMS ont été mis à jour et sont reconduits pour cette année scolaire 2024/2025.

Candresse : les 2 PPMS ont été mis à jour et sont reconduits pour cette année scolaire 2024/2025.

Deux exercices PPMS doivent être réalisés durant l'année scolaire pour toutes les écoles, l'un pour attentat/intrusion, l'autre pour les risques majeurs.

Présentation du DUERP : le Document Unique d'Elaboration des Risques Professionnels est présent dans chaque école et vise à mettre en avant les dysfonctionnements pouvant engendrer des risques dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail afin de les réduire et même de les éliminer.

Narrosse maternelle : Le DUERP a été mis à jour le jeudi 12 Septembre 2024 et les fiches, à destination des personnes extérieures à l'équipe éducative, sont disponibles dans l'entrée de l'école.

Narrosse élémentaire : Le DUERP a été mis à jour sur l'application le 11 septembre 2024.

Les fiches sont à disposition dans le bureau de la direction.

Candresse : Le DUERP a été mis à jour sur l'application le 27 septembre 2024. Les fiches sont à disposition dans le bureau de la direction.

Le premier exercice d'évacuation d'alerte incendie :

Narrosse maternelle : réalisé le lundi 23 Septembre 2024

Narrosse élémentaire : réalisé lundi 23 Septembre 2024

Candresse : réalisé le vendredi 20 septembre 2024.

Un autre exercice d'alerte incendie doit être réalisé durant l'année scolaire.

6) Projets Pédagogiques :

Narrosse Maternelle :

- La semaine du goût du 14 au 18 Octobre durant laquelle se sont déroulées diverses animations : jeudi 17 Octobre dégustation de fruits d'automne en classe et vendredi 18 Octobre réalisation de 6 recettes de cuisine dans les classes autour des fruits d'automne et goûter collectif l'après-midi.
- Nous continuons nos visites à la bibliothèque avec 2 interventions par classe par période. Nous remercions Auriane pour son travail de collaboration avec l'équipe enseignante.
- Spectacle de magie avec le magicien Saroyan qui vient à l'école le mardi 17 Décembre en guise de spectacle offert aux enfants pour Noël.
- Visite au musée Borda pour voir l'exposition temporaire sur les gladiateurs en Janvier.
- Projet SCIENCES : Intervenant DE SCIENCES Dorine Delmouly de l'association « Tout le monde dehors » interviendra dans toutes les classes dans le courant de l'année pour travailler sur la thématique de l'étude du sol.
- Festival international du cirque de Saint Paul les Dax en Mars.

Narrosse Elémentaire :

- La semaine du goût du 14 au 18 Octobre durant laquelle se sont déroulées diverses animations.
- 7 novembre : journée non au harcèlement.
- Le permis piéton sera travaillé en CE2 en collaboration avec M. MANSIET Pascal, garde champêtre
- Le projet musique a été validé et débutera en janvier pour toutes les classes.
- Les élèves se rendront à la médiathèque pour emprunter des livres régulièrement.
- Participation aux JMF
- Le cycle piscine débutera :
 - pour les CE2 vendredi 20 décembre de 14h45 à 15h30
 - Pour les CP / CE1 de Mmes HOURTIN et LE GAL lundi 31 mars de 14h45 à 15h30
 - Pour les CE1 de Mmes PAYSAN et ODIN NEVO mardi 1 avril de 14h45 à 15h30

Candresse Elémentaire :

- Le cycle piscine devrait débuter pour les 4 classes de Candresse à partir du mardi 17 décembre 2024 jusqu'au jeudi 27 Mars 2024. Nous remercions le SIVU qui finance les déplacements en bus.
- La classe de CM1 de madame Darracq et celle de CM2 de madame Sourrouille participent aux rencontres sportives organisées par l'USEP.
- Le 07 novembre 2024 : journée « Non au harcèlement ».
- Les 4 classes sont inscrites au programme des actions éducatives organisées par les Archives départementales de Mont de Marsan sur le thème «Les Landes : terre de jeu ».
- Le jeudi 14 novembre 2024, une unité de gendarmerie qui mène des missions de sensibilisation et de prévention auprès des élèves interviendra dans les 4 classes pour aborder le thème des « violences scolaires ».

7) Travaux et demandes :

Narrosse Maternelle :

- Nous remercions le SIVU pour :
 - L'achat des chaises manquantes pour nos élèves.
- Nous formulons les demandes suivantes :
 - subvention pour l'intervenant sciences (devis à transmettre)
 - 9^{ème} demande : réalisation des bancs autour des arbres/ le lycée devrait revenir prendre les mesures

- sécurité :

1) Mise aux normes de la marche sortie incendie classe PS Madame Cellier (4^{ième} demande)

Monsieur Capony précise qu'il a relancé les artisans mais qu'il n'a pas encore de devis.

Madame Lamarque a signalé ce problème lors de l'exercice incendie.

2) Occultant pièce de confinement bureau direction (2^{ième} demande) : Madame Lamarque doit faire une demande à l'équipe mobile pour être conseillée.

3) plaque compteur eau cour de récréation (2^{ième} demande)

4) sécurisation de l'escalier devant la bibliothèque (2^{ième} demande)

Narrosse Elémentaire :

➤ Nous remercions le SIVU pour :

- L'achat du vidéo projecteur dans la nouvelle classe
- Le remplacement des deux vidéos pour les classes de Mmes HOURTIN ET BRICCHI.
- Le financement de l'intervenant musique.
- Le marquage dans la cour qui a été fait durant les vacances de Toussaint.

➤ Nous formulons les demandes suivantes :

- Une demande de chaises adultes a été demandée pour les bureaux des enseignants et la salle des maitres, une quinzaine de chaises est nécessaire.
→La demande est prise en compte pour 2025.
- Le remplacement des livres de CP.
→Une subvention complémentaire de 1500 euros sera octroyée sur le budget 2025, le SIVU doit donner une réponse pour que la commande puisse avoir lieu dès janvier 2025 avec un paiement après le vote de la Subvention au mois d'avril.
- Une demande de chaises et tables pour les classes est demandée.
→Cette demande sera prise en compte au budget 2025
- Une demande pour l'installation du wifi afin d'utiliser les IPAD prévue aux vacances de Toussaint
→Le SIVU explique qu'il manque un devis, mais cela devrait intervenir rapidement.
- La palissade pose un problème de sécurité, les bandes sont abimées.
→Le SIVU explique que les bandes sont à fixer
- Le portail de l'entrée devra être révisé, il ne ferme pas toujours ainsi que la porte de la salle des maitres
→Un changement de la serrure de la porte sera effectué.

Informations supplémentaires :

- Les gouttières sont à réviser, beaucoup de fuites.
- La cage de foot doit être replacée sur le terrain de foot.
- Le frigo devra être changé car la porte ne ferme plus et il n'y a plus de porte au freezer.
- Réfection des toilettes entre les classes de Mmes LARA et BRICCHI.
- Installation de lavabos dans les nouvelles classes.
- Réfection du mur de pierres gratté par les élèves.
- Problème de réglage de climatisation dans les nouvelles classes.

- **Pour la nouvelle classe de GS/CE2 :**
- Demande d'achat de mobilier : chaises, tables, bureau, porte manteaux adultes, et bancs (actuellement, la classe fonctionne avec du matériel prêté)
- Demande de l'attribution de l'ATSEM jusqu'en juillet 2025, actuellement présente toute la journée.
 - Mme Dulouat explique que l'attribution d'une Atsem n'a été prévue que jusqu'en décembre. Mme Cochereau développe le problème de fonctionner sans ATSEM et donne l'exemple pour le passage aux toilettes.
 - Mme Dulouat précise que la présence d'une Atsem n'est pas obligatoire en GS.
 - M Le Maire d'Yzosse précise qu'en juin il était prévu une GS/ CP.
 - Les enseignants déclarent ne pas avoir été au courant d'une ouverture de classe en juin.
- Quelle somme a été attribuée pour l'ouverture de la classe ?
 - Des dons ont été faits par les parents (puzzles, jeux) pour aider la classe à fonctionner. Mme Cochereau indique qu'elle a dû acheter du matériel avec ses fonds propres, car il n'y a pas eu de matériel pédagogique attribué.
 - Mme Dulouat souligne le choix d'équiper cette classe en matériel informatique pour un coût de 4000 euros.
 - L'enseignante de GS-CP précise que ce n'est pas à la coopérative d'équiper la nouvelle classe.
 - Mme Dulouat précise que c'est une chance d'avoir eu une ouverture de classe pour équilibrer les effectifs, qui étaient très chargés dans certains niveaux.
 - Mme Lamarque explique que lors de la réunion de juin entre directeurs et l'IEN, il était question de répartir différemment les élèves mais pas de création. La situation serait réévaluée en septembre d'après l'inspection.
 - Mme Dulouat et Mme Dutoya soulignent qu'il faut considérer tout ce qui a été fait depuis des années. Aucun responsable n'a envie de laisser cette situation difficile perdurer et le SIVU met en œuvre tout ce qui est possible pour donner des moyens à l'école de fonctionner de façon optimale. L'école reste la priorité concernant le budget.

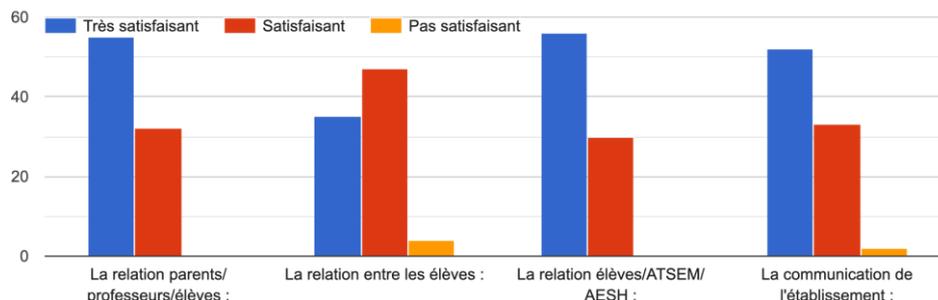
Candresse Élémentaire :

- Nous remercions le SIVU pour le changement de l'ordinateur de direction, la gestion de la ligne téléphonique, le remplacement d'une vitre cassée. Julien est également intervenu pour les fuites dans les sanitaires et la salle de garderie, pour la pose d'une goulotte dans la classe de madame San Augustin, le marquage de la cour (marelle et autour de la table de ping-pong).
- Nous formulons les demandes suivantes :
 - le changement des avant-toits de la cantine et de l'angle de la classe de madame Sourrouille
Le devis est signé. Les travaux sont prévus avant mi-décembre.
 - pour des raisons de sécurité, le rehaussement des 2 portails.
 - Les tampons des chaises de la classe de madame Darracq et quelques autres à vérifier dans celle de madame San Augustin.
 - Faire 2 doubles de la clé des toilettes filles.
 - Traçage au sol du terrain de basket.
 - Repeindre le banc de l'amitié.
 - Nettoyer la cour de récréation (herbes, souffler les feuilles, égouts bouchés...).
 Madame Sourrouille demande si cela pourrait être fait hors temps de classe (Très bruyant).

8) Réponses aux questions des représentants des parents d'élèves

Maternelle Narrosse :

Exprimez vos opinions sur :



École :

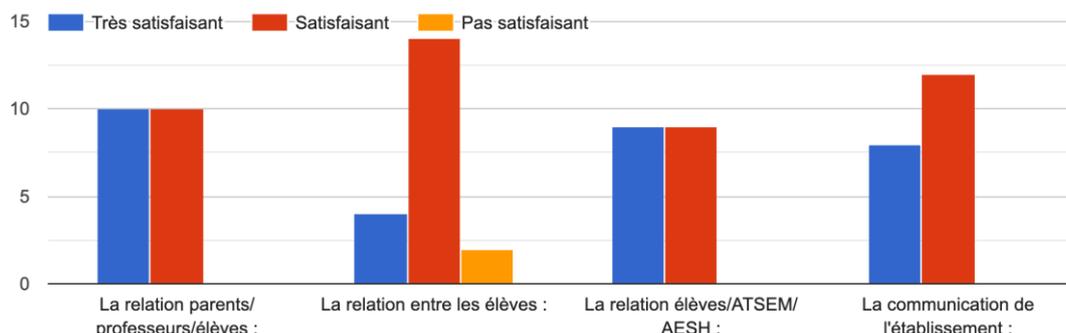
- Le jour de la rentrée, je n'ai pas pu accompagner mes enfants. En les déposant à la garderie, j'aurais apprécié qu'ils soient conduits directement dans leur classe en toute sécurité, pour attendre avec leurs camarades, plutôt que de les voir perdus dans la cour, ne sachant pas dans quel rang se placer. Heureusement, des mamans les ont aidés.
Pour la rentrée en petite section, mon seul regret est de ne pas avoir rencontré toutes les personnes en lien direct avec nos enfants (hors maîtresse et ATSEM), comme la cantinière, les animateurs du périscolaire et d'autres employés. J'entends parfois leurs prénoms sans connaître précisément leur rôle.
→ Proposition à voir avec le périscolaire de faire un trombinoscope. Il pourrait être donné en début d'année en présentant le personnel de la cantine et des animateurs.
Monsieur Capony rajoute qu'une réunion en septembre prochain pourra être programmée avec le personnel périscolaire.
- L'organisation pour déposer et récupérer les enfants le matin et le soir pourrait être améliorée pour limiter les bousculades dans les couloirs.
- → Déjà 2 classes sur 5 font leur entrée par la cour extérieure pour désengorger les couloirs. Pour le reste, c'est la conception pensée par l'architecte qui est à incriminer.
- La sécurité du toboggan en forme d'hélicoptère semble inadaptée pour les enfants de petite section.
→ La structure est aux normes et homologuée pour une tranche d'âge entre 2 et 5 ans.
- La mairie pourrait-elle envisager une solution pour éviter les grandes flaques d'eau qui se forment dans la cour en cas de forte pluie ?
→ Le Sivu en prend note.
- Une équipe **SUPER !**
- Il serait utile d'afficher sur le portail les horaires de dépôt et de récupération des enfants en dehors des heures de garderie, ainsi que les modalités en cas de besoin urgent, que ce soit le matin, à midi, ou le soir.
→ Les horaires sont donnés par le Sivu au moment de l'inscription.
Quand la directrice reçoit chaque famille, il lui est remis un fascicule de « bienvenue à l'école maternelle » dans lequel les horaires sont bien inscrits. A la rentrée, une fiche d'informations récapitulative est donnée avec une rubrique « horaires ». De plus, les 2 classes de PS les ont affichés sur leur tableau d'affichage.
- Les enfants de grande section (actuellement en classe de GS/CE2) ne bénéficient pas des sorties scolaires normalement prévues pour la maternelle. Aucune activité particulière n'a encore été organisée pour eux.
→ Nous essayons de les intégrer le plus possible aux projets que nous faisons : dégustation des fruits d'automne, Noël ...). L'enseignante de la classe de GS/CE2 précise que des adaptations seront faites pour tous les élèves.

Cantine :

- La cantine est froide.
 - Si aucun chauffage supplémentaire ne peut être installé, serait-il possible de permettre aux enfants de garder leur veste lorsqu'ils ont froid ? Cette solution est simple et peu coûteuse. Les adultes peuvent se couvrir si nécessaire, il serait donc juste que les enfants aient la même liberté et soient encouragés à se couvrir selon leurs besoins. Merci.
- Mme Lamarque précise que les enfants peuvent se couvrir dans la cantine.

Elémentaire Narrosse :

Exprimez vos opinions sur :



École :

- Le début d'année a été difficile pour l'adaptation des enfants. Ma fille est en grande section/CE2, et cette rentrée a été rude pour des enfants de seulement 5 ans : changement d'établissement une semaine après la rentrée, changement de classe, et changement de maîtresse trois fois en seulement trois semaines !
→ La directrice explique qu'une ouverture en septembre demande un certain temps pour s'organiser tant au niveau de l'école qu'au niveau de l'inspection.
- Manque d'informations sur le fonctionnement de cette nouvelle classe et sur les changements, peu communiqués aux parents.
→ Les informations ont été communiquées aux parents dès qu'elles ont été connues, nous ne pouvions donner des réponses à des questions qui étaient sans réponses officielles.
- Absence de classe verte cette année.
→ Les enseignantes de CE2 ont des projets de sorties pédagogiques en lien avec le programme.

Cantine :

- Incident avec un surveillant à la cantine (violence physique : un enfant a été soulevé de sa chaise par le bras, la chaise étant renversée par la force exercée). Le comportement de ce surveillant envers un enfant est inadmissible, d'autres méthodes d'intervention seraient à privilégier. Ce même comportement semble avoir été observé sur d'autres enfants les années passées.
→ Après enquête au niveau des responsables présents, il s'avère que cette remarque a été quelque peu excessive. Il n'y a pas eu de violence envers cet enfant.
- Alimentation bio et locale : où en est l'école ? Avez-vous des projets sur ce sujet ? Les menus sont-ils accessibles pour consultation ? Y a-t-il un suivi sur la quantité de repas jetés ?
→ La moyenne de déchets par personne est de 100g, pour la cantine de Candresse, avec 90 couverts est de 500g.
La priorité des achats des matières premières est locale et bio ; les informations sont sur le site internet du SIVU (menus et informations diverses).
Merci au personnel de la cantine pour leur écoute et leur attention envers les enfants.

Périscolaire :

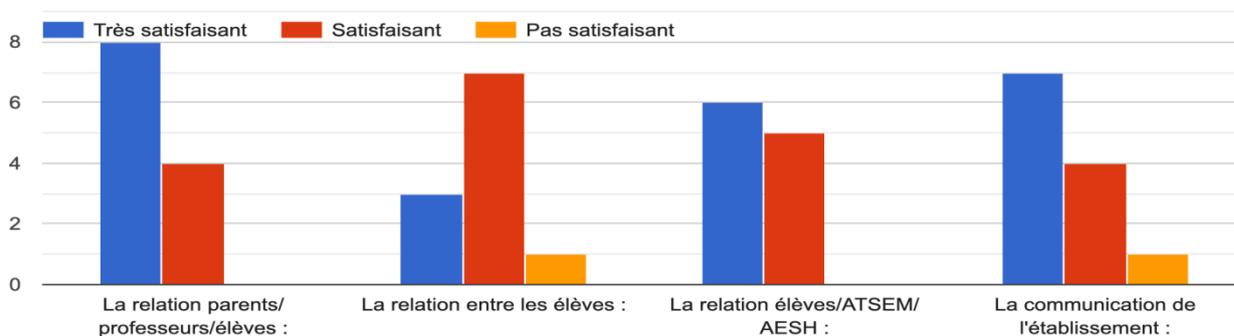
- Une ouverture de la garderie à 7h15 serait idéale.
→Ce n'est pas possible actuellement.
- Cette année encore, du racket autour du goûter est constaté, visant souvent les élèves au caractère plus réservé.
→M Capony rappelle que les parents doivent aller voir directement les animateurs.

Divers :

- La circulation et le stationnement restent très compliqués à la sortie (véhicules garés en bordure de route, sur la piste cyclable, etc.).
→Le SIVU propose la possibilité de demander à des parents bénévoles de faire traverser les élèves afin que le garde champêtre puisse contrôler les véhicules mal garés et éventuellement les verbaliser.

Elémentaire Candresse :

Exprimez vos opinions sur :



École :

- Lors des pauses méridiennes par temps de pluie, les enfants sont accueillis dans le hall des sports. Cependant, il leur est demandé de ne pas marcher sur le parquet avec leurs chaussures et de se déchausser, les laissant ainsi en chaussettes. Outre les problèmes d'hygiène et de propreté, le froid approche et les pieds non protégés peuvent facilement favoriser les rhumes. Les enfants disposent de chaussures adaptées pour les cours de sport en intérieur. Pourquoi le périscolaire ne leur permet-il pas de les utiliser dans ces moments ?
→ Les élèves peuvent utiliser leurs chaussures durant la pause méridienne, les parents en ont été informés. Les élèves qui n'auront pas leurs chaussures, resteront en chaussettes.
- Pour l'instant, rien n'a été fait, à part la pratique du sport avec la maîtresse, ce qui est une très bonne initiative.
- Pourquoi les élèves scolarisés à l'école de Candresse doivent-ils acheter des fournitures scolaires courantes (comme des cahiers) en cours d'année ? Cela n'était pas nécessaire dans les autres écoles du même RPI. L'école ne reçoit-elle pas les mêmes subventions que les deux autres établissements où aucune fourniture supplémentaire n'était demandée ? Dans les autres écoles, les nouveaux cahiers étaient fournis dès que les précédents étaient terminés. Pourquoi ce changement au sein des écoles d'un même RPI ?
→ L'achat d'un cahier a été demandé pour une classe, nous veillerons à ce que cela ne se reproduise pas. Les cahiers sont fournis par l'école et renouvelés lorsque cela est nécessaire. Le fonctionnement est le même pour tout le RPI.
- Il y a trop de violence et de bagarres entre les enfants.
- De nombreux conflits semblent se produire pendant les récréations.
→ Effectivement, il y a de la violence et des bagarres durant les récréations et la pause méridienne. L'équipe enseignante et celle du périscolaire instaurent, depuis le début de l'année, de nombreux débats sur ce sujet.

Des règles de vie communes ont été élaborées dans l'école. L'élection des délégués avec des conseils de délégués ont été programmés. Il y en a déjà eu un pour la première période, il y en aura à chaque période.

Des rappels à la règle sont régulièrement faits aux élèves concernés avec des fiches de réflexion à compléter.

Le message clair est mis en place pour que les élèves parviennent à parler entre eux.

Pour éviter la violence et les jeux dans les toilettes, des passeports sont utilisés par les élèves. Ce sont des pinces à linge que les élèves accrochent à leur vêtement, il y a 4 pinces pour les garçons et 4 pour les filles.

Un « protocole de gestion de crises » a été élaboré avec l'inspection pour un élève qui est particulièrement violent et grossier.

Des entretiens, demandés par les enseignants et par monsieur Lahouze, ont eu lieu avec les familles concernées.

Nous faisons intervenir l'unité de gendarmerie pour sensibiliser les élèves sur ce sujet.

Le travail de réflexion de l'équipe éducative se poursuit pour que le climat puisse s'apaiser.

Les sorties proposées dépendront également de l'attitude des élèves et de la coopération des parents des élèves concernés.

La séance est levée à 20h45

Prochains conseils d'école :

- Vendredi 21 mars 2025
- Mardi 17 juin 2025